

BREF COMTE RENDU DE LA CAPD DU 03 07 2018

Président de séance : Mr Jean-François SALLES (IA-DAASEN) - (secrétariat : 0262 48 12 17)
Assisté de Mr Guiseppe INNOCENTI (IEN Adjoint à l'IA-DAASEN) – (secrétariat : 0262 48 14 84)

DPEP (Division des personnels de l'enseignement primaire): Mme Maryvonne CLEMENT (Chef de la DPEP) - (secrét. : 02 62 48 14 85) ; Mme Corine HOAREAU (Chef de service – affectation, mouvement, Remplacement et instances) – (0262 48 12 30); Mme Valérie DECOUTY (Chef de service – Suivi des personnels en difficultés, listes d'aptitudes et tableau d'avancement) – (0262 48 14 85) ; Mme Agnès MARCHETTI (Chef de service – Gestion individuelle administrative et financière des personnels titulaires et stagiaires) - (0262 48 10 46)

Syndicats représentés : FO ; SNUIPP ; CFTC ; SE-UNSA et SAIPER

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Approbation du procès-verbal du 27 mars 2018
- 2 - Tableau d'avancement à la Hors Classe 2018
- 3 - Affectations après mouvement
- 4 - Ineat/Exeat rentrée 2018
- 5 - Résultats CAPE 2018 (dont BOE)
- 6 - Questions diverses

Début : 14h20 (au lieu de 14h – retard de l'IA-DAASEN)

Préambule : Au nom de l'intersyndicale (FO, SNUIPP, CFTC, et SAIPER), un élu du SAIPER remet la motion (voir annexe1) à l'IA-DAASEN qui le lit.

► Après lecture de ladite motion l'IA-DAASEN entend bien les demandes mais ne comprend pas ce que nous attendons de lui.

→ Un élu du SAIPER lui demande à ce que chacun des 2031 dossiers soit revu (avis de l'IEN et appréciation de l'IA) et corrigé en fonction des exigences exposées dans la motion.

► Il informe que certaines de nos demandes peuvent être traitées localement mais que d'autres relèvent du Ministère (tels que les éléments constitutifs du barème en particulier la non prise en compte de l'AGS) et que par ailleurs ses services ont commencé à prendre en compte certaines de nos revendications émises lors de la réunion de négociation avec l'intersyndicale au mois de juin :

- les IEN ont eu pour mot d'ordre de recevoir les enseignants qui ont demandé à les rencontrer pour avoir une explication ou pour une revalorisation de leur avis

- de son côté, il a reçu au moins 90 lettres de recours qu'il a « étudiées » et de fait qu'il a interpellé lui-même certains IEN à leur sujet ; 63/90 recours ont eu une réponse plus ou moins favorable de sa part

- il est revenu sur les « dégradations d'appréciations » effectuées par erreur (ex. l'IEN a mis un avis très satisfaisant et l'IA a mis une appréciation satisfaisant) → problème de copier/coller selon lui

Sauf pour un enseignant qu'il a volontairement déclassé parce qu'il effectue depuis quelque temps des missions de cadre C que des missions de cadre A

- il a enlevé les appréciations « à consolider » sauf pour quelques enseignants qu'il juge la mériter

- il a tenu compte des enseignants qui sont retraits au 1^{er} septembre 2018 (il a revu certaines appréciations à la hausse)

→ Un élu du SE-UNSA lit leur propre motion qui exprime plus ou moins les mêmes revendications que la première motion lue par l'IA mais qui ne remet pas en cause le PPCR nationalement validé par leur syndicat

→ Un élu du SAIPER au nom de l'intersyndicale demande que le tableau d'avancement à la hors classe soit traité à la rentrée 2018-2019 une fois que les syndicats auront pris connaissance des modifications apportées par l'IA et leur permettre de réagir à celles-ci

► L'IA demande une suspension de séance pour interroger le personnel de présent de la DPEP

Au retour après environ 20 minutes, la séance reprend.

Reprise de la Séance

► L'IA nous dit qu'il ne peut pas répondre favorablement à la totalité de nos revendications, surtout celle d'un nouveau « report » de la hors classe lors d'une prochaine CAPD à la rentrée. Cependant, il s'engage à prendre compte les points suivants pour l'élaboration d'un nouveau tableau d'avancement que nous recevrons d'ici environ 15 jours (donc au début vacances) qui sera entériné de fait :

- ceux qui doivent partir à la retraite au 1^{er} septembre 2018 et qui reporteront leur départ au 1^{er} septembre 2019 verront leur barème revalorisé pour leur permettre d'être à la hors classe ; de fait s'ils avaient eu des avis et

appréciations « à consolider » celles-ci seraient remplacées par du « satisfaisant », du « très satisfaisant » ou du

« excellent » (sauf pour 2 enseignants pour lesquels ils ne souhaitent pas enlever cette appréciation « à consolider »)

- il reverra particulièrement les dossiers de ceux qui ont plus de 18 de note et qui ont eu soit des avis « à consolider » de leur IEN
- il reverra aussi le cas de tous les autres enseignants proche ou pas de la retraite avec moins de 18 de note et qui ont eu des avis « à consolider » (25 cas environ) sauf pour 1
- il tiendra aussi compte dans l'ensemble des cas de l'âge et de la note des personnels promouvables
- Le SE-UNSA souhaite que les 22 cas d'enseignants qui partent à la retraite cette année ou l'année prochaine soient revus ; de même que les cas des délégués syndicaux déchargés à plus de 75%
- Le SNUIPP demande à l'IA de porter une attention particulière aux 7 professeurs des écoles (qui n'ont pas été instits) nés autour de 1950-1955
- Le SAIPER lui demande de revoir les cas des personnels qui sont actuellement en CLM ou CLD qui ont eu des avis à consolider

N.B. D'après Mme CLEMENT, le nombre indicatif de 265 promus est toujours d'actualité même si le ministère n'a encore rien arrêté à ce sujet et elle pense même que ce nombre pourrait être revu à la hausse

► L'IA souhaite mettre ses propositions au voter :

Les 3 élus du SAIPER ont voté contre et les tous les autres élus ce sont abstenus

N.B. Nous estimons que l'IA n'a pas répondu aux revendications essentielles exprimées dans la motion

Déclarations liminaires

Pour le SNUIPP, les points principaux abordés ont été les suivants :

- la nouvelle procédure de la phase d'ajustement est peu satisfaisante
- le traitement catastrophique du dossier de la hors classe par le rectorat

Pour le SAIPER (voir l'annexe 2)

L'IA nous propose de l'envoyer plutôt à Mr BLANQUER

► Après l'écoute de ces deux déclarations, l'IA tient à nous dire qu'il n'a pas attendu nos actions, nos interpellations pour constater les incohérences des modalités du PPCR en ce concerne la hors classe tel que « l'avis pérenne » Que nous ne pouvons pas lui reprocher de faire confiance à ses IEN dans l'émission de leurs avis, car nous sommes dans l'École de la Confiance Et que s'il a dégradé certains avis émis par des IEN ce n'était dû qu'à des erreurs de traitement de texte (le copier-coller)

1 - Approbation du procès-verbal du 27 mars 2018

Cela n'a pu se faire, car les syndicats n'ont eu le document qu'à l'ouverture de la CAPD → le point est reporté donc à la CAPD de la rentrée 2018-2019

2 - Tableau d'avancement à la Hors Classe 2018 (voir ce qui a été dit plus haut dans le Préambule)

3 - Affectations après mouvement

Les 295 enseignants sans poste à la phase principale du mouvement 2018 ont été affectés à une circonscription parmi les 22 de l'académie (sauf les circonscriptions ASH – Saint-Denis 1 et 4) en fonction de leur barème

Voici la répartition de ces affectations par circonscriptions :

Circonscription obtenue	NB - Circonscription obtenue
ST-DENIS 5	6
LA POSSESSION	7
ST-PAUL 2	7
LES AVIRONS	8
ST-LEU	8
ST-PAUL 1	8
TAMPON 1	8
PETITE ILE	9
ST-JOSEPH	10
ST-LOUIS	10

ST-PAUL 3	10
TAMPON 2	10
ST-PIERRE 2	11
ST-PIERRE 1	13
LE PORT 1	14
ST-MARIE	15
ST-DENIS 3	16
STE-SUZANNE	20
ST-DENIS 2	23
BRAS-PANON	26
ST-ANDRE	26
ST-BENOIT	30
Total Résultat	295

Remarques :

- la majorité des enseignants à fort barème (de 350 points à 4,8 points) ont demandé des circonscriptions dans les secteurs sud, sud-ouest ou ouest et les ont obtenus (cela concerne environ 140 personnes)
- et les autres ont été affectés dans principalement dans les secteurs nord, nord-est ou l'est
- il y a deux PES qui ont été licenciés d'après l'IA, la majorité ont été validés et quelques-uns seront en prolongation et d'autres en renouvellement (nous n'avons pas eu plus de précision pour le moment)

Chacun de ces 295 enseignants recevra un SMS d'information du rectorat à partir de ce mercredi 4 juillet 2018

Chaque IEN recevra du rectorat le listing des enseignants qui seront affectés sur leur circonscription

Chacun des enseignants devra ensuite prendre attache auprès de l'IEN concerné pour savoir sur quel poste il sera affecté à la rentrée prochaine

Il se pourrait que l'IEN ou son secrétariat soit dans l'incapacité de leur fournir cette information immédiatement

Les enseignants pourraient quand même transmettre à leur inspection leurs préférences en termes de type de poste, de niveau ou du secteur géographique (certaines circonscriptions couvrent plusieurs communes)

N B. Certains seront affectés dans sur une classe, d'autre sur des postes fractionnés (des compléments de temps partiel ou des décharges syndicales non couverts par des TRS, des décharges de directions non couvertes par des DCOM...) D'autres seront rattachés à une école sous la dénomination de brigade d'ajustement

Rappel : celles et ceux qui souhaitent effectuer une demande de révision d'affectation devront le faire à la rentrée en l'adressant à l'IA-DAASEN sous couvert de leur IEN (le service du mouvement et des affectations commencent à les étudier généralement à partir de 3 semaines après la rentrée d'août)

Les postes à profil restés vacants qui seront occupés par des faisant-fonction à la rentrée (affectation à titre provisoire donc)

POSTES A PROFIL RESTÉS VACANTS A L'ISSUE DU MOUVEMENT FAISANT-FONCTION				
	RNE Etab.	Etablissement	Circonscription	Quotité
ANIM SOU (ASOU) G01	9741307C	E.S.E. CENTRE DE LECTURE DU BRUL	9741067 IEN SAINT DENIS 5	1
CHME G0145	9740358W	E.E.PU JACQUES PREVERT	9740061Y IEN SAINT DENIS 1 ASH	1
CHME G0145	9740745S	E.E.PU LES BADAMIERS	9740061Y IEN SAINT DENIS 1 ASH	1
CL RELAIS C0071 (CLR)	9741045T	CLG TITAN	9741560C IEN SAINT DENIS 4 - ASH A	1
CP ADJ IEN (CPC)	9740010T	IEN SAINT ANDRE	9740010T IEN SAINT ANDRE	1
CP ADJ IEN (CPC)	9740060X	IEN ST BENOIT	9740060X IEN SAINT-BENOIT	1
CP ADJ IEN (CPC)	9740061Y	IEN ST DENIS 1 ASH	9740061Y IEN SAINT DENIS 1 ASH	1
CP EDUC MUS (CPEM)	9741078D	RECTORAT	9741078D RECTORAT	1
CP EPS (CPEP)	9740010T	IEN SAINT ANDRE	9740010T IEN SAINT ANDRE	1
CP EPS (CPEP)	9740056T	IEN SAINT PIERRE 1	9740056T IEN SAINT PIERRE 1	1
CP EPS (CPEP)	9740058V	IEN SAINT LOUIS	9740058V IEN SAINT LOUIS	1
CP EPS (CPEP)	9740060X	IEN SAINT BENOIT	9740060X IEN SAINT-BENOIT	1
CP EPS (CPEP)	9740088C	IEN SAINTE MARIE	9740088C IEN SAINTE MARIE	1
CP EPS (CPEP)	9740452Y	IEN SAINT JOSEPH	9740452Y IEN SAINT JOSEPH	1

CP EPS (CPEP)	9740857N	IEN SAINT PIERRE 2	9740857N IEN SAINT-PIERRE 2	1
CP EPS (CPEP)	9741362M	IEN AVIRONS-(ETANG-SALE) LES AVIRO	9741362M IEN AVIRONS-(ETANG-SALE	1
CP EPS (CPEP)	9741508W	IEN PETITE ILE	9741508W IEN PETITE ILE	1
CP EPS (CPEP)	9741539E	IEN SAINTE SUZANNE	9741539E IEN SAINTE SUZANNE	1
DIR REP+	9740662B	E.M.PU CLAUDE DEBUSSY ST DENIS	9740086A IEN SAINT-DENIS 3	1
DIR REP+	9740997R	E.M.PU LA PROVIDENCE ST DENIS	9740086A IEN SAINT-DENIS 3	1
DIR REP+	9740823B	E.M.PU CHAMP FLEURI ST DENIS	9740086A IEN SAINT-DENIS 3	1
DIR REP+	9740746T	E.M.PU VAUBAN 1 ST DENIS	9740086A IEN SAINT-DENIS 3	1
DIR REP+	9741228S	E.M.PU LES BAIES ROSES ST DENIS	9740086A IEN SAINT-DENIS 3	1
DIR REP+	9740865X	E.M.PU MONTGAILLARD ST DENIS	9740086A IEN SAINT-DENIS 3	1
DIR REP+	9740898H	E.M.PU ARISTE BOLON LE PORT	9740815T IEN LE PORT 1	1
DIR REP+	9740929S	E.M.PU RAOUL FRUTEAU LE PORT	9740815T IEN LE PORT 1	1
DIR REP+	9740176Y	E.E.PU CAMILLE MACARTY LE PORT	9740815T IEN LE PORT 1	1
DIR REP+	9741351A	E.M.PU IMELDA GRONDIN LE PORT	9740815T IEN LE PORT 1	1
DIR REP+	9740032S	E.M.PU PIERRE LAGOURGUE ST PIERRE	9740857N IEN SAINT-PIERRE 2	1
DIR REP+	9740939C	E.M.PU HEVA ST PIERRE	9740857N IEN SAINT-PIERRE 2	1
DIR REP+	9740992K	E.M.PU RAVINE PIMENTS ST LOUIS	9741362M IEN AVIRONS-(ETANG-SALE	1
ECMA G0106	9740430Z	E.E.PU RIVIERE DE L'EST	9740060X IEN SAINT-BENOIT	1
ECMA G0106	9740591Z	E.E.PU PRIMAT	9740062Z IEN SAINT DENIS 2	1
ECMA G0106	9740783H	E.M.PU HERBINIERE LEBERT	9740062Z IEN SAINT DENIS 2	1
ECMA G0106	9740708B	E.M.PU LES JACARANDAS	9740086A IEN SAINT-DENIS 3	1
ECMA G0106	9740891A	E.E.PU FRANCOIS DOLTO	9740815T IEN LE PORT 1	1
ECSP G0145	9741602Y	IME JAMES MARANGE ST PAUL	9740061Y IEN SAINT DENIS 1 ASH	1
ECSP G0145	9741550S	IME ITEP ALEFPAS ST PIERRE	9740061Y IEN SAINT DENIS 1 ASH	1
ECSP G0145	9741550S	IME ITEP ALEFPAS ST PIERRE	9740061Y IEN SAINT DENIS 1 ASH	1
ECSP G0145	9741265G	IME LEVAVASSEUR	9740061Y IEN SAINT DENIS 1 ASH	1
ECSP OPTION D G0145	9741610G	SACS SPECIALISE (SACS)	9740061Y IEN SAINT DENIS 1 ASH	0,5
ECSP OPTION D G0145	974	IME CHARLES ISAUTIER	9740061Y IEN SAINT DENIS 1 ASH	0,5
IS C0071	9740051M	PRISON DU PORT	9741560C IEN SAINT DENIS 4 – ASH A	1
IS C0071	9740051M	PRISON DU PORT	9741560C IEN SAINT DENIS 4 – ASH A	1
IS C0071	9740051M	PRISON DU PORT	9741560C IEN SAINT DENIS 4 – ASH A	1
IS C0071	9740051M	PRISON DU PORT	9741560C IEN SAINT DENIS 4 – ASH A	1
IS C0071	9740051M	PRISON DU PORT	9741560C IEN SAINT DENIS 4 – ASH A	1
IS C0071	9740051M	PRISON DU PORT	9741560C IEN SAINT DENIS 4 – ASH A	0,50x2
IS G0137 OPTION F	9741540F	CEF SAINTE ANNE	9741560C IEN SAINT DENIS 4 – ASH A	1
REFERENT	9740452Y	IEN SAINT JOSEPH	9740452Y IEN SAINT JOSEPH	1
REFERENT	9740452Y	IEN SAINT JOSEPH	9740452Y IEN SAINT JOSEPH	1

1 POSTE 1 PERSONNE

ENS1D RR REP+	9740035V	CLG CELIMENE GAUDIEUX	9740087B IEN SAINT PAUL 2	1
COORD REP (ASOU) G0	9740199Y	E.E.PU RAPHAEL ELIE ST BENOIT	9740060X IEN SAINT-BENOIT	1

Remarques : 53 enseignants ont pour le moment été positionnés sur l'un de ces postes en AFA (affectation à l'année : ils gardent leur poste d'origine s'ils l'occupaient à titre définitif et y pourront le reprendre en 2019-2020)

9 postes étaient encore vacants lors de la CAPD (voir tableau ci-dessous pour l'intitulé exact)

- CHME - EEPU JACQUES PREVERT (ulis école option d)
- CHME – EEPU LES BADAMIERS (ulis école option d)
- CP EPS (conseiller pédagogique EPS) – IEN AVIRONS-(ETANG-SALE)
- DIR REP+(direction école) – EMPU VAUBANT 1
- DIR REP+ – EMPU LES BAIES ROSES
- DIR REP+ – EMPU MONTGAILLARD
- DIR REP+ – EMPU IMELDA GRONDIN
- DIR REP – EMPU HEVA
- ECSP (enseignant classe spécialisée) – IME LEVAVASSEUR

N.B. Si vous êtes intéressés par l'un de ces postes vacants nous vous conseillons de vous rapprocher de l'IEN de la circonscription concernée pour le lui faire savoir

4 - Ineat/Exeat rentrée 2018

A ce jour, le rectorat a reçu 106 demandes d'inéat (personnes qui souhaitent entrer dans notre département):

- 43 demandes d'exéat du département d'origine ont été déjà accordées
- 34 ont été refusées
- 34 sont en attentes

En ce qui concerne les demandes d'exéat (personnes qui souhaitent sortir de notre département):

- 7 demandes enregistrées et 3 pour le moment qui ont eu un accord de leur département d'accueil

Remarque : l'IA estime que nous aurons à peu près le même nombre d'inéat que l'année dernière soit 51

5 - Résultats CAPE 2018 (dont BOE)

250 candidats ont été retenus aux différents concours du CRPE

Ils ont été affectés en binôme sur des classes dans toute l'île.

6 – Questions diverses du SAIPER (UDAS) – (réponse de l'IA en bleu)

1/ Effectifs pour la rentrée Quartier Beauséjour Sainte Marie

Les collègues de l'école Maternelle Le Village (proche quartier Beauséjour) de Sainte Marie nous alertent sur les effectifs d'élèves inscrits à la rentrée prochaine :

PS 31

PS 32

PS MS 31

MS 33

Pas de local pour une ouverture

Les effectifs de l'école de Bois Rouge sont aussi très inquiétants (absence de directeur à l'issue de la phase principale du mouvement). → **ces cas seront traités lors du CTA du 23 août 2018 lors de la phase d'ajustement de carte scolaire 2018/2019**

2/ Directions vacantes

Des postes de direction sont vacants : pouvez-vous nous donner le nombre de postes vacants? les personnes affectées ou pressenties sur ces postes? → **voir réponse plus haut**

3/ CAPPEI 2018

Validation CAPPEI : les postes obtenus à titre provisoire cette année au mouvement seront-ils transformés à titre définitif dans le cas de l'obtention du CAPPEI ? → **Oui**

Pouvez-vous nous donner les dates de passation prévues pour les candidats en parcours Rased ? → **Comme prévu en octobre-novembre**

4/ Des directives ministérielles ont été données pour ne plus interdire l'exercice du temps partiel sur certains postes ou certains niveaux de classes : qu'en est-il dans notre académie ? → **les cas seront étudiés au cas par cas**

5/ LES TEMPS PARTIELS :

Combien de temps partiels de droits attribués pour 2018/2019 ?

Combien de demandes de temps partiels sur autorisation ? Combien accordées et sur quels critères ? Combien refusées ? → **Comme la DPEP est en attente du CEN du 5 juillet en ce qui concerne le changement des rythmes scolaires dans certaines communes (cela influe sur les demandes de temps partiel surtout sur le positionnement des compléments de ces temps partiel), de fait des réponses sont en attentes ; ces informations seront donc transmises à la rentrée**

6/ Attribution des classes

Dans les écoles accueillant des PES est ce bien toujours le directeur et l'équipe enseignante qui attribue les classes aux enseignants sans intervention de l'len de la circonscription ? → **Les IEN peuvent émettre des préconisations pour s'assurer du bon fonctionnement de l'école, mais ils ne peuvent l'imposer leurs choix, c'est toujours le conseil des maîtres qui attribue les classes**

7/ Aria

Les collègues du poste Ouest ne reçoivent plus leur décompte Aria ? Comment doivent-ils faire ? → **La DPEP va se rapprocher du Pôle Ouest pour éclaircir ce dysfonctionnement éventuel**

8/ Comment se fait-il que des remplaçants du Nord fassent des remplacements dans le pôle Ouest ?

→ **A titre exceptionnel car une pénurie de remplaçant dans ce secteur pendant ces dernières semaines**

9/ Comment assurer la natation sans bénévole ? → **En faisant appel à des Educateur territorial des activités physiques et sportives / ETAPS par exemple**

10/ Qui peut s'opposer à un maintien de classe proposé par l'équipe enseignante ? → **L'IA-DAASEN**

Fin : 18h